



## CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA-NC 2009

CRÉDITS  
VISÉS

STRATÉGIES  
DURABLES

POINTS  
POTENTIELS

RELATION  
AU CRÉDIT

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\*  
MEMBRANE PROTEXSOUND DGD

ÉAp2	Performance énergétique minimale	0 (exigé)	Directe
------	----------------------------------	-----------	---------

COMMENTAIRES
--------------

### Exigences

Trois options de conformité possibles.

L'option choisie devra également être utilisée pour le crédit ÉA 1.

**Option 1** – Simulation énergétique de tout le bâtiment selon l'une **ou** l'autre des 2 voies suivantes : Code CMNÉB 1997 ou Norme ASHRAE 90.1-2007.

Démontrer une économie de coûts de **23 %** dans la performance du bâtiment proposé, s'il s'agit d'une nouvelle construction, ou de **19 %** dans le cas de rénovations importantes à un bâtiment existant, par rapport à la performance du bâtiment de référence pour le **CMNÉB 1997** **ou** de **10 %** (nouveaux bâtiments) et **5 %** (bâtiments existants) pour **ASHRAE 90.1-2007**.

**Option 2** – Se conformer aux mesures prescriptives de l'**Advanced Energy Design Guide** selon l'une ou l'autre des 4 voies suivantes : for Small Office Buildings 2004 **ou** for Small Retail Buildings 2006 **ou** for Small Warehouses and Self-Storage Buildings 2008 **ou** for K-12 School Buildings.

**Option 3** – Se conformer aux mesures prescriptives indiquées dans l'**Advanced Buildings™ Core Performance Guide**.

La membrane acoustique **PROTEXSOUND DGD** de **Plancher Mercier** est une membrane thermo-acoustique et pare-vapeur idéale pour la construction ou la rénovation de condominium, d'immeubles locatifs et de sous-sols.

La membrane **PROTEXSOUND DGD** contribue au préalable **ÉAp2** car elle possède une résistance thermique de **R-0.439**.

La membrane **PROTEXSOUND DGD** bloque le froid en provenance du sous-plancher, augmente la performance des planchers chauffants et réfléchit la chaleur de la pièce vers le plancher pour le garder plus au chaud, permettant ainsi de maintenir un haut niveau de confort thermique.

ÉA 1	Optimiser la performance énergétique	1 à 19 points (NC)	Directe
------	--------------------------------------	--------------------	---------

COMMENTAIRES
--------------

### Exigences du crédit

Trois options de conformité possibles.

Respecter les exigences de la condition préalable **ÉAp2**.

**Option 1** – Démontrer un **pourcentage d'économie de coûts** de la performance nominale du bâtiment par rapport à la performance nominale du bâtiment de référence selon la voie choisie en **ÉA 2**. Jusqu'à concurrence de 19 points (NC) ou 21 points (NE).

Exemples :

#### CMNÉB

Un point (1) LEED® NC et trois points (3) LEED® NE pour une réduction de coûts prévue de **25 %** (nouveaux bâtiments) ou **21 %** (bâtiments existants).

#### ASHRAE 90.1-2007

Un point (1) LEED® NC et trois points (3) LEED® NE pour une réduction de coût prévue de **12 %** (nouveaux bâtiments) ou **8 %** (bâtiments existants).

**Option 2** – Se conformer aux mesures prescriptives de l'**Advanced Energy Design Guide** (1 point) selon l'une ou l'autre des 4 voies suivantes : for Small Office Buildings 2004 **ou** for Small Retail Buildings 2006 **ou** for Small Warehouses and Self-Storage Buildings 2008 **ou** for K-12 School Buildings.

**Option 3** – Se conformer aux mesures prescriptives indiquées dans l'**Advanced Buildings™ Core Performance Guide**. Pour ce crédit des points additionnels peuvent être obtenus en vertu de cette option (maximum de 3 points).

La membrane acoustique **PROTEXSOUND DGD** de **Plancher Mercier** est une membrane thermo-acoustique et pare-vapeur idéale pour la construction ou la rénovation de condominium, d'immeubles locatifs et de sous-sols.

La membrane **PROTEXSOUND DGD** contribue au crédit **ÉA 1** car elle possède une résistance thermique de **R-0.439**.

La membrane **PROTEXSOUND DGD** bloque le froid en provenance du sous-plancher, augmente la performance des planchers chauffants et réfléchit la chaleur de la pièce vers le plancher pour le garder plus au chaud, permettant ainsi de maintenir un haut niveau de confort thermique.

**PLANCHERS MERCIER** a tous les documents requis pour la documentation **LEED®** et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.





## CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA-NC 2009

### CRÉDITS VISÉS

### STRATÉGIES DURABLES

### POINTS POTENTIELS

### RELATION AU CRÉDIT

### CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\* MEMBRANE PROTEXSOUND DGD

MR 4

Contenu recyclé

1-2 points

Directe

COMMENTAIRES

#### Exigences

Utiliser des matériaux ayant un **contenu recyclé** pour que la somme du contenu recyclé **post-consommation** et de la moitié du **contenu pré-consommation** constitue au moins **10 % (1 point)** ou **20 % (2 points)** de la valeur totale des matériaux du projet. La valeur du contenu recyclé d'un ensemble de matériaux est déterminée selon le **poids de l'ensemble** qui est ensuite multiplié par le coût de l'ensemble pour déterminer la valeur du contenu recyclé.

La membrane acoustique **PROTEXSOUND DGD** contribue à ce crédit puisque certaines de ses composantes ont un contenu recyclé pré-consommation. Cependant, elle ne comporte aucun contenu recyclé post-consommation.

Le pourcentage de contenu recyclé pré-consommation de la membrane **PROTEXSOUND DGD** est de **38 %**.

Le pourcentage de contenu recyclé a été calculé selon le poids de l'ensemble du système et **exclut** le pourcentage de contenu recyclé provenant des rebuts internes de **Plancher Mercier**.

MR 5

Matériaux régionaux

Ne contribue pas

Directe

COMMENTAIRES

#### Exigences

Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été **extraits, recueillis, récupérés et traités** dans un rayon de **800 km (500 milles)** (**2 400 km** s'ils sont expédiés par train ou par bateau) **du site de fabrication finale**.

Démontrer que le **site de fabrication** finale de ces produits est situé dans un rayon de **800 km (500 milles)** (**2 400 km** s'ils sont expédiés par train ou par bateau) **du chantier de construction**.

Si seule une **fraction d'un produit** ou d'un matériau est **extraite, recueillie, récupérée, traitée et fabriquée localement**, seul le pourcentage (par poids) de ces produits doit être pris en compte pour établir la valeur régionale. Le pourcentage minimum de matériaux régionaux est de **20 % (1 point)** ou **30 % (2 points)**.

La membrane acoustique **PROTEXSOUND DGD** ne permet pas de contribuer à ce crédit puisque les composantes entrant dans sa composition sont extraites, recueillies, récupérées et traitées à plus de **800 km** par camion ou **2 400 km** par train ou par bateau du lieu de fabrication finale.

Les calculs ont été effectués en considérant les exigences du crédit **MR 5** et la conformité du rayon à respecter en fonction des moyens de transport utilisés.

Le lieu de fabrication finale de la membrane acoustique **PROTEXSOUND DGD** est situé au Québec, à **Laval (H7L 3Z1)**.

La provenance des principales composantes ainsi que le mode de transport utilisé devront être validés par projet.

MATÉRIAUX ET RESSOURCES (MR)

**PLANCHERS MERCIER** a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.



## CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA-NC 2009

QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS (QEI)

CRÉDITS VISÉS	STRATÉGIES DURABLES	POINTS POTENTIELS	RELATION AU CRÉDIT
QEI 3.2	Plan de gestion de la QAI : Avant l'occupation	1 point	Indirecte

### CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ\* MEMBRANE PROTEXSOUND DGD

#### COMMENTAIRES

La membrane acoustique PROTEXSOUND DGD peut contribuer indirectement à l'atteinte de ce crédit et s'avérer favorable aux projets sélectionnant l'option 2 du crédit QEI 3.2 : analyse de l'air avant l'occupation du bâtiment.

La membrane PROTEXSOUND DGD de Plancher Mercier est non toxique, inodore, anti-moisissure, non allergène et antibactérienne, ce qui favorise une meilleure qualité de l'air intérieur (QAI).

#### Exigences

Élaborer un plan de gestion de la QAI et le mettre en œuvre après l'installation de tous les produits de revêtement et après le nettoyage complet du bâtiment avant l'occupation:

#### Option 2 : Analyse de l'air

Une fois la construction achevée et avant l'occupation du bâtiment, réaliser des analyses de la QAI pour recueillir des données de base, en utilisant les protocoles d'analyse conformes au « Compendium of Methods for the Determination of Air Pollutants in Indoor Air » de l'Environmental Agency (EPA) des États-Unis et conformes aux détails additionnels fournis dans le guide de référence LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables.

PR 2	Priorité Régionale	1-3 points	Directe/ indirecte
------	--------------------	------------	-----------------------

#### COMMENTAIRES

Se référer à la section avantages et aspects à considérer du crédit proposé comme crédit de priorité régionale.

Pour une liste des crédits applicables consultez le site du Conseil du Bâtiment durable du Canada (CBDCa) à [www.cagbc.org](http://www.cagbc.org), à la section des outils LEED® pour les systèmes d'évaluation LEED® Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes 2009 et LEED® Canada pour le noyau et l'enveloppe 2009.

#### Exigences

Un maximum de 3 points peut être proposé en vertu de ce crédit qui a pour objet de permettre l'ajout de points pour récompenser la prise en compte d'une OU de plusieurs questions qui revêtent une importance environnementale régionale additionnelle.

Pour obtenir le crédit Priorité régionale, le demandeur doit indiquer les crédits LEED qui ont une importance environnementale régionale additionnelle.

Le projet doit obtenir le crédit de base et ensuite proposer ce crédit comme crédit de priorité régionale.



PLANCHERS MERCIER a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

POINTS

TOTAL

JUSQU'À  
25 POINTS POSSIBLES (NC)

La membrane PROTEXSOUND DGD peut contribuer à l'atteinte de vingt-cinq (25) points pour un projet LEED® Canada-NC 2009

\* Il est important de considérer que le total de points identifiés reflète le pointage attribué dans chaque catégorie où le produit contribue. Le produit en lui seul n'accorde pas le pointage tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les crédits LEED®.

L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. VERTIMA INC. procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.

Numéro Fiche Vertima : FVERT-13-1032-13-FR

En vigueur depuis : juillet 2013

Dernière mise à jour : juillet 2013

Données techniques documentées et validées par : [www.vertima.ca](http://www.vertima.ca)

